

Commune de Gréalou

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 20 octobre 2022

- - -

Le jeudi 20 octobre 2022 à 20h, se sont réunis les membres du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée le vendredi 11 octobre conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-11 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents, les conseillers municipaux suivants :

M. Gilles BELLIVIER, Mme Mélanie FAGES, Mme Mélanie FAYET, M. Jacques FOUCHER, M. Serge GALES, Mme Claudine LACROIX, M. Jean-Marc LACROIX, Mme Nathalie MASBOU, M. Emmanuel SAILLY, Mme Mathilde VÉDRUNE, M. Michel VÉDRUNE

Étaient absents, les conseillers municipaux suivants : -

Pouvoirs : -

Nombre de conseillers en exercice : 11 Nombre de conseillers présents : 11 Votants : 11

Le quorum étant atteint les conseillers peuvent délibérer.

Accueil des participants

-

Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE, maire de Gréalou, ouvre la séance. Les points à l'ordre du jour sont rappelés et Mélanie FAYET est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du procès verbal du dernier conseil municipal

-

Michel VÉDRUNE

Le procès verbal du conseil municipal du 22 septembre a été transmis aux conseillers pour corrections et remarques. Les corrections suggérées par la secrétaire de mairie ont été faites dans la dernière version du PV.

✓ **Le PV est approuvé à l'unanimité**

2. Déclassement du chemin communal VC139

-

Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE, informe le conseil municipal que M. Decaysse souhaite acquérir une partie de la parcelle communale C629 pour agrandir sa propriété. La vente de cette parcelle nécessite au préalable le déclassement du chemin communal VC139. Après discussion il est décidé d'en parler au préalable avec le voisinage.

✓ **La délibération est reportée.**

3. Vente terrain lieu dit Combe parcelle B626

-

Jacques FOUCHER

Michel et Mathilde VÉDRUNE ayant des liens de parenté avec les personnes concernées par cette délibération quittent la salle.

Jacques FOUCHER explique que M. GINESTE a empiété sur 310 m² du terrain communal B626. Il pourrait lui être proposé de racheter ce morceau de terrain à la commune au prix fixé par la délibération du 22/04/2021 soit 12€ / m².

✓ **Les conseillers municipaux présents valident cette proposition de vente avec 9 voix pour.**

4. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service du SPANC du Grand Figeac - Serge GALES

Michel et Mathilde VÉDRUNE reviennent dans la salle.

Serge GALLES signale qu'il a lu le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) du Service Public d'Assainissement Non Collectif du Grand Figeac. Ce rapport pour l'exercice 2021 doit être présenté au Conseil Municipal avant le 31 décembre de l'année en cours. Il ne soulève pas de remarques de sa part. Les nombres de contrôles réalisés sur la commune et les tarifs des contrôles sont présentés.

✓ **Le RPQS du SPANC du Grand Figeac est validé à l'unanimité.**

5. Révision statuts du Grand Figeac - Jacques FOUCHER

Jacques FOUCHER présente les principales évolutions de compétences du Grand Figeac, qui vont être mises à jour dans ses statuts et sont soumises à délibération des communes :

- ouverture d'aides aux entreprises ;
- arrêt de la gestion des multi-services ruraux ;
- création et entretien de la voie verte ;
- réhabilitation de logements d'intérêt communautaire ;
- soutien aux associations gestionnaires d'un ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) ;
- participation aux centres sociaux et éducatifs et création de centres de santé.

✓ **La modifications des compétences de Grand Figeac est approuvée à l'unanimité des votants.**

6. Décision Modificative : virements de crédit de l'opération « WC public » vers « Travaux logement » - Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE, informe le conseil municipal qu'il ne reste que 800 € de crédits sur l'opération correspondant aux travaux sur le bâtiment public. Afin de pouvoir régler les factures pour la réfection de l'escalier il est donc nécessaire de virer l'excédent de l'opération « WC public » vers cette opération.

✓ **La décision modificative est validée à l'unanimité.**

7. Renouvellement convention RGPD auprès du CDG - Michel VÉDRUNE

Le renouvellement de la convention entre la commune et le Centre de Gestion du Lot pour l'accompagnement au respect du Règlement Général sur la Protection des Données personnelles est soumis à délibération.

✓ **La convention est validée à l'unanimité.**

8. Facture EDF du Comité des Fêtes - Michel VÉDRUNE

Suite à un courrier du comité des fêtes, il est proposé de ne pas leur demander de rembourser la facture d'EDF pour la mise en route d'un compteur pour la fête votive de l'été 2022.

✓ **Le non remboursement est approuvé à l'unanimité.**

9. Modification des horaires de l'éclairage public - Jacques FOUCHER

Compte-tenu de l'augmentation du prix e l'électricité il est proposé de réduire les horaires de fonctionnement de l'éclairage public sur la commune : il sera en fonctionnement à partir de 6h le matin et jusqu'à 22h le soir à partir du 2 novembre.

✓ **La modification des horaires est validé à l'unanimité.**

8. Questions diverses - Mélanie FAYET, Michel VÉDRUNE, Jacques FOUCHER

• Départ de Mélanie FAYET

Mélanie FAYET confirme qu'elle quitte Gréalou et le département du Lot début décembre. Elle annonce qu'elle va démissionner du Conseil municipal. Elle doit donc être remplacée dans les délégations suivantes :

- Commission économie et tourisme du Grand Figeac : Emmanuel SAILLY la remplacera ;
- SYDED (suppléante) : Nathalie MASBOU la remplacera ;
- SDAIL (suppléante) : Mathilde VÉDRUNE la remplacera ;
- TE 46 (titulaire) : Serges GALES la remplacera ;
- CAUE (suppléante) : Claudine LACROIX la remplacera.

Elle est également responsable des sujets suivants au seins de la commune :

- ordures ménagères et compost : Emmanuel SAILLY la remplacera ;
- Bibliothèque (suppléante) : Claudine LACROIX la remplacera ;
- Plan Communal de Sauvegarde (suppléante) : Gilles BELLIVIER la remplacera ;
- Moustique tigre et Ambroisie : nouveau référent à définir.

Elle est secrétaire de séances des conseils municipaux depuis mai 2020. Mélanie FAGES prendra désormais des notes lors des réunions du conseil et le procès verbal sera finalisé par la secrétaire de mairie si nécessaire.

• Conseil d'école

Michel VÉDRUNE, informe le conseil municipal qu'il a participé au dernier conseil d'école. Il signale que des demandes ont été formulées par les institutrices à cette occasion : bêche pour protéger les vélos, installation d'un lavabo sous le préau d'en bas, tableau en liège dehors. Elles ont aussi signalé que l'école allait participer à un programme sur l'intimidation à l'école et à un projet pédagogique « Nature et Patrimoine ».

• Coupe de bois dans la forêt communale

Jacques FOUCHER signale que l'ONF a validé la coupe de bois dans la forêt communale.

La séance s'est terminée à 22h30.

Michel VÉDRUNE fixe la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : le jeudi 24 novembre à 20h, à la mairie.

Il clôt la séance.

A Gréalou, le 06/11/22.

La secrétaire de séance :
Mélanie FAYET

Le Maire :
Michel VÉDRUNE

